STATNEWS

N° 01

08/01/24

Le taux annuel d'inflation en hausse de 3.0% à 3.5%

Au mois de décembre 2023, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche un recul mensuel de 0.2%. Cette tendance s'explique par le net recul des prix des produits pétroliers de 3.9% en un mois.

En décembre, à la pompe, les automobilistes doivent débourser 4.8% de moins pour un litre de diesel et le prix du litre d'essence se replie de 5.0% en un mois. Le montant de la facture pour remplir la cuve de mazout de chauffage s'amoindrit de 8.3%. Par rapport au mois de décembre de l'année passée les prix des produits pétroliers sont inférieurs de 4.4%.

Les prix des produits alimentaires sont stables par rapport à novembre. Les plus fortes baisses ont été constatées pour les fruits de mer surgelés (-3.8%), la viande de porc (-2.0%) et les fruits frais (-0.8%). Du côté des hausses, les pâtes alimentaires et le couscous (+2.5%) et les légumes frais (+1.0%) se démarquent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires dans leur ensemble sont supérieurs de 7.3% en décembre 2023. Les boissons alcoolisées ont diminué de 0.3% par rapport à novembre suite à des actions promotionnelles pour les fêtes de fin d'année sur les prix des spiritueux et liqueurs (-2.7%) et du vin (-0.8%, vin mousseux compris).

En cette fin d'année, des mouvements saisonniers ont une forte influence inflationniste sur le résultat global. Ainsi, en raison des vacances scolaires, les prix des billets d'avion se sont envolés de 15.5% par rapport au mois de novembre. Pour les voyages à forfait, le décollage des prix s'est limité à 2.1%. Des augmentations de prix ont aussi été enregistrées pour les hôtels, motels et auberges (+2.1%).

En plus, l'inflation est dopée par une hausse des prix des services domestiques, qui gagnent 2.5% en décembre. Cette série se base sur un fichier administratif reprenant les salaires des personnes en charge des travaux ménagers dans des ménages privés. Les données sont intégrées dans l'indice des prix à la consommation avec trois mois de retard, donc cette hausse résulte de l'application de la tranche indiciaire au mois de septembre 2023.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 3.5% contre 3.0% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.1 point de pourcentage et s'établit à 4.0% en décembre. L'indice général du mois de décembre exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 121.17 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 997.10 à 998.07 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)

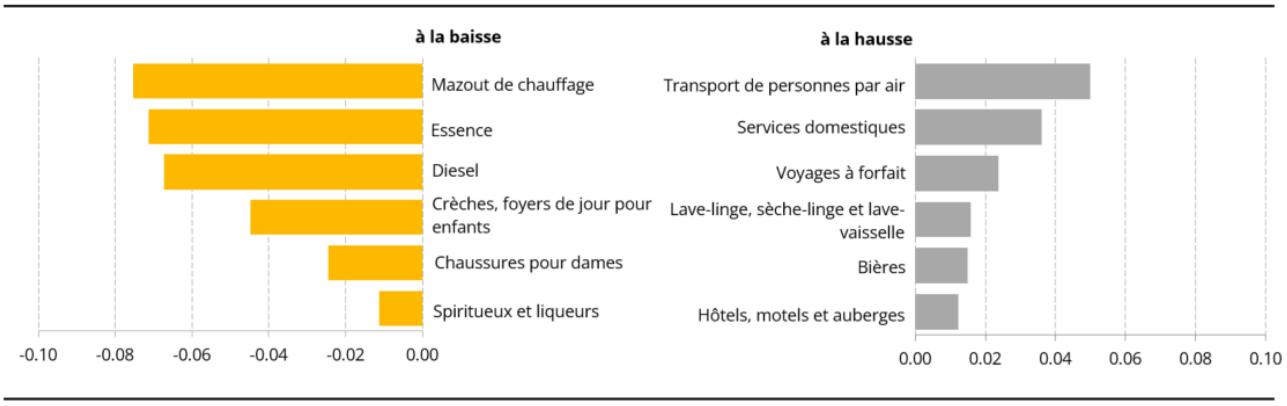

Source: STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel (déc. 2023/déc. 2022)	Mensuel (déc. 2023/nov. 2023)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	7.21	0.01
Boissons alcoolisées et tabac	4.60	-0.11
Articles d'habillement et chaussures	3.02	-0.34
Logement, eau, électricité et combustibles	1.19	-0.44
Ameublement, équipement de ménage et entretien	2.47	0.42
Santé	4.57	0.10
Transports	0.40	-0.68
Communications	-0.91	-0.04
Loisirs, spectacles et culture	3.67	0.42
Enseignement	1.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	6.69	0.17
Biens et services divers	4.96	-0.29
Indice général	**3.51**	**-0.15**

Source: STATEC

Les résultats de l'indice du mois de janvier 2024 seront publiés le 8 février 2024, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 janvier 2024.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | **+352 247-88455** | press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring / Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter